



ARRETE N° ARR 26.173/A

**PORTANT CLOTURE DE LA PROCEDURE DE MISE EN
SECURITE DE L'IMMEUBLE SIS 6-7 PLACE SAINT MEDARD,
CADASTRE AB 288 – PROCEDURE D'URGENCE INITIEE PAR
L'ARRETE N°24.466/A DU 8 NOVEMBRE 2024**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1,

VU le Code de la construction et de l'habitat, et notamment ses articles L.511-9 à L.511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13,

VU l'arrêté n°24.466/A portant mise en sécurité de l'immeuble sis 6-7 Place Saint-Médard, à Brunoy, cadastré AB 288 – Procédure d'urgence, en date du 08 novembre 2024,

CONSIDERANT la fin des travaux,

CONSIDERANT les réunions d'expertises en date du 8 décembre 2025, et du 19 février 2026, dirigé par M. BUAL, expert judiciaire,

CONSIDERANT les conclusions du rapport d'expert M. BUAL en date du 14 avril 2026 concluant à la levée de péril,

CONSIDERANT dès lors que les travaux effectués ont permis de mettre fin aux désordres,

ARRETE

ARTICLE 1 : DIT que l'arrêté n°24.466/A susvisé est levé pour l'immeuble sis 6-7 Place Saint-Médard à Brunoy, cadastré AB 288 conformément aux conclusions du rapport d'expertise annexé au présent arrêté.

ARRETE N° ARR 26.173/A

**PORTANT CLOTURE DE LA PROCEDURE DE MISE EN
SECURITE DE L'IMMEUBLE SIS 6-7 PLACE SAINT MEDARD,
CADASTRE AB 288 – PROCEDURE D'URGENCE INITIEE PAR
L'ARRETE N°24.466/A DU 8 NOVEMBRE 2024**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux personnes suivantes, par lettre remise contre signature ou tout autre moyen conférant date certaine à la réception :

- M. et Mme TORRES, domicilié 34 G The Manathan 33 Tai Tam Road Stanley HONG KONG, propriétaire de l'appartement du 2^{ème} étage sis 6/7 place Saint Médard à Brunoy (91 800), cadastrée AB 288.
- M. DANCHIN, gestionnaire du bien de M. et Mme TORRES, à l'agence BYM LA FORET, 88 avenue de la République, 91 230 MONTGERON.
- M. BOIZAND, domicilié 181 rue Diderot à CHAMPIGNY SUR MARNE (94 500), propriétaire de l'appartement sis 6/7 place Saint Médard à Brunoy (91 800), cadastrée AB 288.
- Mesdames MAZERET et MARTIN, pour le syndic de copropriété ABP YERRES, sis 9 rond-point Pasteur à Yerres (91 330).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble ainsi qu'en mairie et sur le site Internet de la Ville.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles,
- M. le Commissaire de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,
- M. le Chef de Centre de secours des sapeurs-pompiers,
- M. le Président de la CAVYVS.

ARRETE N° ARR 26.173/A

PORTANT CLOTURE DE LA PROCEDURE DE MISE EN
SECURITE DE L'IMMEUBLE SIS 6-7 PLACE SAINT MEDARD,
CADASTRE AB 288 – PROCEDURE D'URGENCE INITIEE PAR
L'ARRETE N°24.466/A DU 8 NOVEMBRE 2024

ARTICLE 5 : M. le Directeur général des Services, M. le Directeur général adjoint des Services ainsi que les agents placés sous leur responsabilité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Brunoy, dans un délai de deux mois, suivant sa notification ou son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, suivant sa notification ou sa publication, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été initié.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la Ville de Brunoy.

Fait à Brunoy, le 15 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Acte publié sur le site de la Ville le : 16/04/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.173/A

Objet de l'acte :	PORTANT CLOTURE DE LA PROCEDURE DE MISE EN SECURITE DE L'IMMEUBLE SIS 6-7 PLACE SAINT MEDARD, CADASTRE AB 288 - PROCEDURE D'URGENCE INITIEE PAR L'ARRETE N° 24.466/A DU 8 NOVEMBRE 2024
Thème Préfecture :	6 - Libertes publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes reglementaires
Transaction Préfecture :	091-219101144-20260415-BRU_AR_25852_1-AR
Date de l'acte :	15/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25852_1

Date de réception en Préfecture :	16 avril 2026
-----------------------------------	---------------